Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260619-DEL202652-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 14

Le vendredi 19 juin 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 16 juin 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie, Amandine BERT THEBAULT

ABSENTS EXCUSES : Loïc PERQUIS procuration à Colette GABORIAU, Laura ADAM procuration à Céline MURY, Vianney DERRIEN

Le quorum étant atteint 12 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie DESPORTES est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès verbal de la séance du conseil municipal en date du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 52 DOTATION VOIRIE – CHOIX DES TRAVAUX

Monsieur Pascal GAUTIER présente le plan communal des voiries d'intérêt communautaire .

Sur ces voirie, DINAN AGGLOMERATION octroie une dotation annuelle de 4003.50€ en investissement et 1 334.50€ en fonctionnement .

Il appartient au conseil municipal de déterminer les travaux à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser des travaux sur la rue du Vieux Bourg de la limite de fin d'agglomération à la limite de la commune en direction de TRÉVRON.
  Ces travaux interviendront en 2027 après le changement de canalisations programmé par Dinan Agglomération .
- Décide de procéder au curage des fossés chemin de la Gautrais
- Autorise la maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La secrétaire,Aurélie DESPORTES

LE HINGLE, le 27 juin 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture